



AVIS PUBLIC

Avis vous est, par les présentes, donné par Denis Ouellet, directeur général de la MRC de Témiscouata, qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement **02-10-64** modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (Règlement 02-10), se tiendra comme suit :

Date : 14 août 2025

Lieu : Salle du conseil de la MRC de Témiscouata
5, rue Hôtel-de-Ville, Témiscouata-sur-le-Lac, Québec

Heure : 13h00

L'assemblée publique aura pour objet d'expliquer les modifications proposées au schéma d'aménagement et de développement révisé par le biais de ce projet de règlement, ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

Résumé de la modification

02-10-61

Agrandir l'affectation Agroforestière à même l'affectation Agricole II sur le territoire de la municipalité de Saint-Athanase dans le secteur du chemin de la Rivière-Noire tel qu'autorisé par la décision 442117 de la CPTAQ datant de février 2024 ;
Modifier la Carte des grandes affectations du sol.

Le projet de règlement 02-10-64 est disponible pour consultation au bureau de votre municipalité et au bureau de la MRC de Témiscouata au 5, rue Hôtel-de-Ville, Témiscouata-sur-le-Lac durant les heures d'ouverture.

Donné à Témiscouata-sur-le-Lac, ce vingt-et-unième jour du mois de juillet deux mille vingt-cinq.

Denis Ouellet, Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Consultation publique projet de règlement 02-10-64)

Je, soussigné(e), greffier(ère)-trésorier(ère), résidant à

Saint-Louis-du-Ha! Ha!

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 11h30 et 12h00 heures de l' Avant -midi, le 22 jour de juillet 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-deuxième jour de juillet de l'an deux mille vingt-cinq.

Signé :

Titre :

Marie-Josée Corbin
Directrice générale